

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE **17 MAI 2021**

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES EN EXERCICE : 27

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES PRÉSENTS : 17

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS ABSENTS : 10

- AYANT DONNÉ POUVOIR : 7

- N'AYANT PAS DONNÉ POUVOIR : 3

Le 17 Mai 2021 à 18h00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise, dûment convoqué par le Président, s'est réuni à la salle Planjo à Sainte Foy Tarentaise, sous la présidence de Monsieur Yannick AMET, Président

PRÉSENTS

Bourg-Saint-Maurice

Guillaume DESRUES, Laurence REGNIER, Laurent CHELLE, Gérard VERNAY, Françoise BESNARD, Nicolas MORIN, Frédéric BATAILLE

Montvalezan

Jean-Claude FRAISSARD, Thierry GAIDE

Séez

Lionel ARPIN, Mathieu LECLERCQ,

Sainte-Foy-Tarentaise

Yannick AMET

Tignes

Serge REVIAL

Val d'Isère

Patrick MARTIN, Gérard MATTIS, Véronique PESENTI-GROS

Villaroger

Alain EMPRIN

EXCUSÉS AYANT DONNÉS POUVOIR

Cécile MULOT (Pouvoir à Laurence REGNIER)
Morgan LE LANN (Pouvoir à Guillaume DESRUES)
Cécile UTILE -GRAND (Pouvoir à Frédéric BATAILLE)
Joëlle CAMPERS (Pouvoir à Mathieu LECLERCQ)
Laurence FONTAINE (Pouvoir à Serge REVIAL)
Capucine FAVRE (Pouvoir à Gérard MATTIS)
Franck MALESCOUR (Pouvoir à Yannick AMET)

EXCUSÉS

Paul PELLECUER
Éric JACQUEMOUD
Daniel EUSTACHE

SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Nicolas MORIN

2021-56 BILAN CONTRADICTOIRE DES RECETTES ENCAISSÉES ENTRE LA RÉGION AUVERGNE RHÔNE-ALPES ET L'AO2 – FINALISATION DES FRAIS DE GESTION 2020-2021

Monsieur Laurent CHELLE, Vice-Président délégué au Transport, à la Mobilité et à l'Habitat informe l'assemblée délibérante qu'il convient de dresser un bilan de gestion pour l'année 2020, correspondant à l'activité scolaire 2020-2021. D'un commun accord, ce bilan est dressé au 15 Janvier 2021, ce qui permet de prendre en considération une partie de l'activité saisonnière. De même, au-delà de cette date, il n'y a plus que de rares inscriptions.

1) Pour mémoire, la tarification régionale est la suivante :

a) Selon le quotient Familial :

QF	Inf à 550	550 – 650	651 - 750	Sup 750 ou non déclaré
Tarif TTC	40 €	70 €	105 €	140 €

Fratrie :

Premier et deuxième enfant :	plein tarif
Troisième enfant :	50 %
Quatrième enfant :	gratuit

La charte des transports scolaires donne plus de précisions sur les différents abattements.

b) Les autres usagers :

- 200 € à l'année et 3 € le ticket unitaire.

2) Les frais de gestion :

- Enfants à 100 % : 40 € HT versés par la Région à l'AO2
- Enfants à 50 % : 20 € HT versés par la Région à l'AO2
- Enfants à 0 % : 40 € HT dus par l'AO2 à la Région Auvergne Rhône-Alpes.

3) Les frais bancaires :

Pour chaque transaction bancaire, un prélèvement à la source est opéré par la banque (5 centimes de part fixe et 0.25 % de part variable pour les transactions d'un montant supérieur ou égal à 15.00 €, 3 centimes de part fixe et 0.20 % de part variable pour les transactions d'un montant inférieur à 15.00 €).

Ces frais sont remboursés par la Région, qui prend également en charge le coût du kit Paybox et des frais de fonctionnement correspondants.

La Région Auvergne Rhône-Alpes et l'AO2 conviennent d'arrêter les bilans des recettes encaissées pour la participation des familles aux transports scolaires (année scolaire 2020-2021) comme suit, de même pour les frais de gestion et les frais bancaires conformément aux tableaux joints en annexe.

Recettes de l'année scolaire 2020-2021 : PÉRIODE DU 01/06/2020 AU 15/01/2021

	HT	TTC (TVA de 10 %)
Montant des recettes encaissées par l'AO2	126 334.55 €	138 968.00 €
Recettes à reverser à La Région	110 502.50 €	121 552.75 €
1er acompte versé par l'AO2	109 859.57 €	120 845.52 €
Restant à reverser par l'AO2	642.94 €	707.23 €

Frais de gestion année scolaire 2020-2021 :

Region Auvergne Rhône Alpes	HT	TTC
Enfants à 100 % Montant dû par la Région	38 880.00 €	42 768.00 €
Enfants à 50 % Montant dû par la Région	3 620.00 €	3 982.00 €
TOTAL	42 500.00 €	46 750.00 €
1er Acompte versé par la Région	42 700.00 €	46 970.00 €
A rembourser par l'AO2	200.00 €	220.00 €
AO2	HT	TTC (TVA de 10 %)
Enfants à 0 % Montant dû par l'AO2	560.00 €	616.00 €
1er Acompte versé par l'AO2	640.00 €	704.00 €
Restant dû par l'AO2	80.00 €	88.00 €

Les frais bancaires de l'année scolaire 2020-2021 s'élèvent à 360.16 € (pas de TVA).

Vu l'avis favorable de la Commission Transport-Mobilité-Habitat réunie le 28 avril 2021 ;

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire réuni le 10 Mai 2021 ;

Le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le bilan des recettes, les frais de gestion et les frais bancaires pour l'année scolaire 2020-2021 et les reversements correspondants ;
- **FAIT SIENNE** des recettes à venir (hormis les tickets unitaires) et des relances des familles pour les sommes impayées ;
- **MANDATE** le Président pour la signature de toute pièce afférente à ce dossier.

AINSI FAIT ET DÉLIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

**Le Président,
Yannick AMET**



Envoyé en préfecture le 19/05/2021

Reçu en préfecture le 19/05/2021

Affiché le 19/05/2021



ID : 073-247300254-20210517-2021_56-DE

AO2 n°1 - Communauté de communes de Haute-Tarentaise

(récapitulatif financier au 15 janvier 2021 - année scolaire 2020/2021)

Participation des familles 01/06/20 au 15/01/2021

Numéro de circuits	Montant total des recettes brutes encaissées en TTC	Montant dû en TTC par l'AO2 suite à application du taux de prise en charge	TVA 10 %	Montant dû en HT par l'AO2 suite à application du taux de prise en charge	Frais bancaires dus par La Région* pour les recettes encaissées par CB
0101	4 335,00 €	2 587,50 €	235,23 €	2 352,27 €	
0102	4 790,00 €	4 790,00 €	435,45 €	4 354,55 €	
0103	4 942,50 €	4 942,50 €	449,32 €	4 493,18 €	
0104	5 330,00 €	5 330,00 €	484,55 €	4 845,45 €	
0105	7 102,50 €	7 102,50 €	645,68 €	6 456,82 €	
0106	5 370,00 €	5 370,00 €	488,18 €	4 881,82 €	
0107	4 820,00 €	4 820,00 €	438,18 €	4 381,82 €	
0108	3 160,00 €	3 160,00 €	287,27 €	2 872,73 €	
0109	1 930,00 €	1 035,00 €	94,09 €	940,91 €	
0111	7 485,00 €	1 450,00 €	131,82 €	1 318,18 €	
0112	7 485,00 €	7 345,00 €	687,73 €	6 677,27 €	
0113	840,00 €	840,00 €	76,38 €	763,64 €	
0114	5 845,00 €	5 845,00 €	531,36 €	5 313,64 €	
0118	1 975,00 €	1 235,00 €	112,27 €	1 122,73 €	
0117	1 200,00 €	770,00 €	70,00 €	700,00 €	
0118	3 690,00 €	3 690,00 €	335,45 €	3 354,55 €	
0119	1 450,00 €	1 410,00 €	128,18 €	1 281,82 €	
0121	2 980,00 €	2 980,00 €	270,91 €	2 709,09 €	
0122	1 542,50 €	1 542,50 €	140,23 €	1 402,27 €	360,16 €
0123	8 477,50 €	4 168,75 €	378,98 €	3 789,77 €	
0124	6 700,00 €	6 700,00 €	609,09 €	6 090,91 €	
0125	1 890,00 €	945,00 €	85,91 €	859,09 €	
0126	2 890,00 €	2 890,00 €	262,73 €	2 627,27 €	
0130	1 060,00 €	740,00 €	67,27 €	672,73 €	
0132	490,00 €	490,00 €	44,55 €	445,45 €	
0134	1 960,00 €	1 750,00 €	159,09 €	1 590,91 €	
0135	4 555,00 €	4 555,00 €	414,09 €	4 140,91 €	
0185	1 505,00 €	1 505,00 €	136,82 €	1 368,18 €	
0186	6 880,00 €	6 880,00 €	623,64 €	6 256,36 €	
0188	1 755,00 €	1 755,00 €	159,55 €	1 595,45 €	
0190	2 947,50 €	2 947,50 €	267,95 €	2 679,55 €	
0191	1 845,00 €	1 845,00 €	149,55 €	1 495,45 €	
0193	5 580,00 €	5 580,00 €	507,27 €	5 072,73 €	
0194	5 900,00 €	5 900,00 €	538,36 €	5 361,64 €	
0196	1 400,00 €	1 400,00 €	127,27 €	1 272,73 €	
0199	4 340,00 €	4 340,00 €	394,55 €	3 945,45 €	
remboursements	467,50 €	467,50 €	42,50 €	425,00 €	
	135 760,00 €	119 948,75 €	10 904,43 €	109 044,32 €	360,16 €

Autres recettes	Montant total des recettes encaissées TTC	Modalités de restitution des recettes	Recettes à reverser par l'AO2		
			HT	TVA	TTC
Recettes encaissées par l'AO2 (chèques, espèces) pour le compte de la Région (fratries, double circuit - LR/SNCF)	0,00 €	A reverser à la Région en totalité	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Recettes encaissées par l'AO2 en dehors de péage	0,00 €	A reverser à la Région en fonction du taux de prise en charge	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Autres recettes non ventilables par circuits (régularisations suite à changement de circuit...)	0,00 €	A reverser à la Région pour moitié	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Autres usagers à 200 € TTC	2 800,00 €	A reverser à la Région pour moitié	1 272,73 €	127,27 €	1 400,00 €
Vente de ticket à 3 € TTC	288,00 €	A reverser à la Région pour moitié	130,91 €	13,09 €	144,00 €
Duplicata à 15 € TTC	120,00 €	A reverser à la Région pour moitié	54,55 €	5,45 €	60,00 €
Titre de recette à une autre AO2 :	0,00 €	A reverser à la Région pour moitié	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	3 208,00 €		1 458,18 €	145,82 €	1 604,00 €

Total des recettes encaissées par l'AO2 (TTC / HT) :	138 968,00 €	126 334,55 €			
Total des recettes à reverser à la Région			110 502,50 €	11 050,25 €	121 552,75 €
1er acompte versé par l'AO2			109 859,57 €	10 985,95 €	120 845,52 €
Restant à reverser par l'AO2			642,94 €	64,30 €	707,23 €

HT TTC

Le solde de la somme devant être reversée par l'AO2 à la Région au titre des recettes pour l'année scolaire 2020/2021 est de : 642,94 € 707,23 €

La somme devant être reversée par la Région à l'AO2 au titre des frais bancaires pour l'année scolaire 2020/2021 est de : 360,16 €

Fait à Lyon, le

Le Président du Conseil régional
Auvergne-Rhône-Alpes

Le Président du Conseil communautaire
de la Communauté de communes de Haute-Tarentaise

Frais de gestion au 15 janvier 2021 - année scolaire 2020-2021

ID : 073-247300254-20210517-2021_56-DE

Nombres d'élèves inscrits					Frais de gestion dû par la Région Elèves à 100 % (40 € HT)			Frais de gestion dû par la Région Elèves à 50 % (20 € HT)			Frais de gestion dû par l'AO2 Elèves à 0 % (40 € HT)		
Numéro de circuits	100%	50%	0%	Nb d'élèves inscrits	HT	TVA	TTC	HT	TVA	TTC	HT	TVA	TTC
0101	6	27		33	240,00 €	24,00 €	264,00 €	540,00 €	54,00 €	594,00 €	- €	- €	- €
0102	36			36	1 440,00 €	144,00 €	1 584,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
0103	40			40	1 600,00 €	160,00 €	1 760,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
0104	45			45	1 800,00 €	180,00 €	1 980,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
0105	58			58	2 320,00 €	232,00 €	2 552,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
0106	46			46	1 840,00 €	184,00 €	2 024,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
0107	35			35	1 400,00 €	140,00 €	1 540,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
0108	28			28	1 120,00 €	112,00 €	1 232,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
0109	1	14		15	40,00 €	4,00 €	44,00 €	280,00 €	28,00 €	308,00 €	- €	- €	- €
0111		28		28	- €	- €	- €	560,00 €	56,00 €	616,00 €	- €	- €	- €
0112	69		10	79	2 760,00 €	276,00 €	3 036,00 €	- €	- €	- €	400,00 €	40,00 €	440,00 €
0113	6			6	240,00 €	24,00 €	264,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
0114	49			49	1 960,00 €	196,00 €	2 156,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
0116	9	13		22	360,00 €	36,00 €	396,00 €	260,00 €	26,00 €	286,00 €	- €	- €	- €
0117	6		4	10	240,00 €	24,00 €	264,00 €	- €	- €	- €	160,00 €	16,00 €	176,00 €
0118	32			32	1 280,00 €	128,00 €	1 408,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
0119	16	2		18	840,00 €	84,00 €	924,00 €	40,00 €	4,00 €	44,00 €	- €	- €	- €
0121	22			22	880,00 €	88,00 €	968,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
0122	16			16	640,00 €	64,00 €	704,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
0123		71		71	- €	- €	- €	1 420,00 €	142,00 €	1 562,00 €	- €	- €	- €
0124	54			54	2 160,00 €	216,00 €	2 376,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
0125		17		17	- €	- €	- €	340,00 €	34,00 €	374,00 €	- €	- €	- €
0126	23			23	920,00 €	92,00 €	1 012,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
0130	5	6		11	200,00 €	20,00 €	220,00 €	120,00 €	12,00 €	132,00 €	- €	- €	- €
0132	11			11	440,00 €	44,00 €	484,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
0134	12	3		15	480,00 €	48,00 €	528,00 €	50,00 €	6,00 €	56,00 €	- €	- €	- €
0135	43			43	1 720,00 €	172,00 €	1 892,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
0185	12			12	480,00 €	48,00 €	528,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
0186	54			54	2 160,00 €	216,00 €	2 376,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
0187	20			20	800,00 €	80,00 €	880,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
0188	14			14	560,00 €	56,00 €	616,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
0190	33			33	1 320,00 €	132,00 €	1 452,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
0191	21			21	840,00 €	84,00 €	924,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
0193	49			49	1 960,00 €	196,00 €	2 156,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
0194	46			46	1 840,00 €	184,00 €	2 024,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
0196	10			10	400,00 €	40,00 €	440,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
0199	45			45	1 800,00 €	180,00 €	1 980,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Total	972	181	14	1 167	38 880,00 €	3 888,00 €	42 768,00 €	3 620,00 €	362,00 €	3 982,00 €	960,00 €	96,00 €	1 056,00 €
1er acompte :					39 040,00 €	3 904,00 €	42 944,00 €	3 660,00 €	368,00 €	4 028,00 €	840,00 €	84,00 €	924,00 €
					160,00 €	16,00 €	176,00 €	40,00 €	4,00 €	44,00 €	80,00 €	8,00 €	88,00 €
Restant dû par la Région (élèves à 100 % et 50 %)								-200,00 €	-20,00 €	-220,00 €			

Enfants empruntant deux circuits :

0103 : 10 élèves à 100 % dont 5 sur la ligne 0116, 4 sur la 0122 et 1 sur la 0194 tous à 100 %
0104 : 1 élève à 100 % dont 1 sur la 0105 à 100 %
0105 : 3 élèves à 100 % dont 2 sur la 0104 à 100 % et 1 sur la 0117 à 0 %
0107 : 7 élèves à 100 % dont 7 sur la ligne 0132 à 100 %
0123 : 8 élèves à 50 % dont 4 sur la 0135 à 100 % et 2 sur la 0111 à 50 %
0124 : 5 élèves à 100 % dont 1 sur la 018 ; 2 sur la 0193 et 2 sur la 0126 à 100 %
0185 : 3 élèves à 100 % dont 2 sur la 0190 et 1 sur la 0191 à 100 %
0186 : 1 élève à 100 % dont 1 sur la 0199 à 100 %
0193 : 1 élève 10 % dont 1 sur la 0199 à 100 %

Les frais de gestion à rembourser par l'AO2 à la Région au titre du trop perçu pour les élèves à 100 et 50 %, sont de 200,00 € HT soit 220,00 € TTC.

Les frais de gestion dus par la Région à l'AO2, au titre des élèves à 0 %, sont de 80,00 € HT soit 88,00 € TTC.

Fait à Lyon, le

Le Président du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes

Le Président de la Communauté de communes de Haute Tarentaise